

Arrêté préfectoral n°2025\_11\_0881 du 12/04/2025  
prescrivant un plan de prévention des risques  
d'incendie de forêt sur le massif de  
la pinède de Lézignan.

Communes de Conilhac Corbières, Escalles,  
Montbrun des Corbières et Lézignan Corbières.

Carte du périmètre

1:30000

